### **COMMUNE DE VERNIER**

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

# <u>Une maison du droit pour les Verniolan-e-s!</u>

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente motion, le groupe socialiste au Conseil municipal souhaite répondre à un besoin largement identifié au sein de notre commune : offrir un lieu où les Verniolan-e-s pourront obtenir le soutien et/ou l'orientation nécessaire pour répondre à des problématiques quotidiennes ayant trait au droit, à l'accès aux prestations ou simplement aux démarches administratives.

## **Problématique**

Qui ne s'est jamais trouvé face à un courrier d'une assurance, d'un bailleur ou d'une administration en se demandant quelle action entreprendre? Qui est aujourd'hui capable de saisir l'extrême complexité du langage de la plupart des courriers (impôts, assurances, contrats, etc.)? Or, Les démarches administratives et juridiques ne manquent pas aujourd'hui et chacun-e y est confronté-e. Souvent complexes, elles peuvent rapidement se transformer en cauchemar pour bien des personnes, lorsque celles-ci ne maîtrisent pas, en particulier, soit la langue, soit les processus de réponse, soit les délais juridiques pour faire valoir leurs droits.

En outre, combien de personnes se retrouvent dans des situations financières et personnelles difficiles et ne savent pas à qui s'adresser, alors même qu'elles auraient parfaitement droit à des prestations publiques de soutien, d'accompagnement ou de suivi ? Dès lors, on sait que beaucoup de Verniolane-s renoncent à demander de l'aide pour trouver un soutien financier ponctuel ou des solutions à long terme. Ces situations sont inacceptables car, très souvent, des solutions existent.

Un certain nombre de domaines posent particulièrement problème au quotidien et peuvent mener à des situations dramatiques :

- Les assurances maladies;
- Les prestations sociales (aide sociale, prestations complémentaire, AI, AVS, etc.);
- Les subsides (logement, bourses d'études, assurances sociales);
- Citoyenneté (permis, naturalisation, etc.)
- Situation familiale difficile (divorce, séparation, garde des enfants, etc.);
- Violences conjugales;
- Discriminations;
- Droit du travail;
- Logement;
- Endettement;
- Droit de la consommation;
- Etc.

Pourtant des interlocuteurs, qu'ils soient des associations, des professionnels ou des acteurs étatiques, peuvent très souvent apporter, dans la plupart des cas, des réponses rapides, claires et précises, ceci pour autant qu'on sache à qui s'adresser et comment obtenir les informations désirées. Cela pourrait permettre de faire échouer le cercle vicieux dans lequel trop de monde se retrouve et apporter ce coup de pouce bienvenu.

Le défi aujourd'hui n'est pas principalement de rajouter des couches au mille-feuilles existant, mais de permettre à la population d'obtenir des réponses rapides et efficaces sous forme d'un soutien immédiat ou d'une orientation vers un organisme compétent.

## Réponse proposée

Afin de répondre à ce défi, le groupe socialiste au Conseil municipal propose la mise en place d'une « maison du droit », en s'inspirant des maisons citoyennes au Portugal ou encore des Maisons de justice et du droit en France. Cette maison offrirait aux Verniolan-e-s un endroit où chacun-e pourrait se présenter pour obtenir des réponses dans des domaines variés.

Certes, une permanence juridique est proposée à Vernier, mais elle n'a lieu qu'une fois par semaine et n'est pas multidisciplinaire. Cependant, un bilan de son activité pourrait être également fait.

Cette maison pourrait fonctionner grâce à des partenariats avec des organismes ou des individus spécialistes dans chaque domaine.

Il pourrait être, par exemple, envisagé de collaborer avec :

- L'Ordre des avocats, respectivement des avocats individuels, pour les assurances maladies, les prestations sociales, les subsides ou encore les problèmes de droit;
- L'ASLOCA pour les questions de logement;
- Les syndicats pour le droit du travail;
- Le CSP ou CCSI pour les questions de citoyenneté;
- La LAVI, SOS femmes pour les violences conjugales,
- Etc.

La commune de Vernier mettrait à disposition des locaux et l'encadrement nécessaire pour faire fonctionner cette maison.

Il pourrait également être envisagé de ne pas seulement proposer un suivi individuel, mais également des séances collectives ou des séminaires pour proposer des solutions à long terme aux Verniolnans-es dans la gestion administrative par exemple, la préparation à la retraite, les démarches de recherche de logement.

La création d'un tel lieu, avec une des ambitions proches de celles décrites ci-dessus n'est pas nouvelle. De simples permanences juridiques existent dans certaines communes, à Vernier entre autres. Cependant, en France, par exemple, des maisons de justice et du droit ont été installées dans les quartiers de certaines agglomérations. Ainsi, Vernier pourrait innover pour le bien de ses citoyenne-s en s'appuyant sur l'expérience des partenaires, mais également sur ce qui a déjà été fait.

Le mode de déclinaison de ce type de structure peut prendre différentes formes, mais l'objectif doit rester celui de permettre de rapprocher l'État et les institutions au plus proche des besoins de la population.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

## invite le Conseil administratif à :

- 1 étudier la possibilité de créer une « maison du droit » ;
- réaliser une évaluation des activités de la permanence juridique du service de la Cohésion sociale (SCOS);
- transmettre un rapport complet à la commission sociale, jeunesse et petite enfance, avec les alternatives possibles;
- 4 chiffrer le coût de ces différentes alternatives.

Pour le groupe socialiste : Martin Staub, Jean-Pierre Tombola, Gladys Acosta Brandrup, Denis Chiaradonna, Rexhai Xheladini, Martin Carnino